

L'ASILE À LA FRONTIÈRE DE LA HONGRIE

Tu te trouves à la **frontière de la Hongrie**. La langue officielle est le hongrois, mais tu peux utiliser ta langue maternelle durant la procédure d'asile. La Hongrie est membre de l'Union Européenne et se situe en Europe Centrale.

Depuis le 15 Septembre 2015 il y a **de nouvelles règles** qui concernent les demandeurs d'asile. La frontière entre la Serbie et la Hongrie est maintenant fermée par une clôture mais il existe deux « **zones de transit** », à Horgos-Röszke et à Kelebija-Tompa, par où tu peux entrer et demander l'asile. Si tu passes au travers de la clôture et non par la zone de transit signalée, tu commets un crime. Si tu te fais arrêter par la police à **moins de 8 km de la frontière**, elle te renverra de l'autre côté de la clôture. Si tu te fais arrêter par les autorités **au-delà de 8 km** après la frontière, tu as le droit de déposer une demande d'asile.

L'accès à la zone de transit

Lorsque tu arrives en Hongrie par la zone de transit, tu seras contrôlé et enregistré par la police (ils vont te demander ton nom, qui sont les membres de ta famille et prendre tes empreintes digitales). Pendant l'enregistrement la police te demandera si tu souhaites faire une demande d'asile en Hongrie. Si tu réponds par « oui » **l'office d'immigration** te fera passer un entretien dans la zone de transit.

Les familles avec enfants et les personnes ayant des besoins particuliers sont transférées vers des centres de réception le jour même. En Hongrie la famille comprend le mari/la femme et/ou les enfants. Chaque membre de la famille de plus de 18 ans doit faire une demande d'asile individuellement mais la famille a le droit de rester ensemble. Si tu as des documents qui peuvent éventuellement prouver votre lien familial, tu dois les montrer.

Les personnes ayant des besoins particuliers sont par exemple les femmes enceintes, les personnes handicapées, les personnes ayant une maladie grave ou les personnes souffrant d'un problème psychologique suite à la torture ou à la violence ou l'utilisation de la force. Si tu as des besoins particuliers plus difficiles à voir, tu dois les signaler à la police et à l'office d'immigration. Si tu as des documents qui prouvent tes besoins particuliers, tu dois les montrer.

Les enfants de moins de 18 ans voyageant seuls sont transférés dans une maison ouverte pour les enfants. Si tu as moins de 18 ans, tu dois en informer la police immédiatement quand tu rentres dans la zone de transit, au moment où ils enregistrent tes informations. Si des doutes existent sur ton âge, l'office d'immigration va demander à un médecin dans la zone de transit de vérifier ton âge. L'évaluation de l'âge est gratuit. Si tu n'es pas d'accord avec la décision du docteur, tu peux demander par écrit une deuxième évaluation de ton âge. Tu dois signer cette demande écrite. **Si tu as besoin d'aide, le Comité Helsinki Hongrois va te donner une aide juridique mais il faut leur demander.** Tu dois montrer tous les documents que tu as, qui peuvent prouver ton âge.

La procédure d'asile à la frontière

Tu vas avoir un entretien avec **l'office de l'immigration** au cours duquel tu dois leur dire **les problèmes que tu as rencontrés dans ton pays** et pourquoi tu as été obligé de partir. Tu dois aussi leur préciser également si tu as déjà déposé une demande d'asile dans d'autres pays avant ton arrivée en Hongrie comme par exemple en Serbie, en Croatie, en Grèce ou en Bulgarie. Il est très important que tu leur racontes tout de manière détaillée, même les expériences douloureuses.

Tu vas recevoir l'aide d'un **interprète**. Ne sois pas timide et n'hésite pas à dire si tu ne comprends pas bien. A la fin de l'entretien, l'interprète est **obligé de te relire** à voix haute le rapport écrit qui doit contenir tout ce que tu as dit. Si la relecture du rapport de l'entretien n'est pas faite, tu dois le demander. Si l'officier écrit quelque chose différent de ce que tu as dit, tu dois demander de le corriger. Il est aussi très important de demander une copie de ce rapport d'entretien.

Tu peux t'exprimer de manière sincère, l'officier et l'interprète n'ont pas le droit de raconter ton histoire à quelqu'un d'autre.





Si tes **empreintes ont été prises** dans un autre pays membre de l'Union Européenne, tu peux être renvoyé là-bas. Dans ce cas-là, ta demande d'asile sera traitée par ce pays. Il s'agit de la **procédure de Dublin**. Si tu te retrouves dans cette situation c'est l'Office d'immigration qui est chargé de prendre contact avec le pays responsable pour déposer ta demande d'asile. Tu vas recevoir une décision courte sur cette procédure prise par l'Office d'immigration. La réponse du pays responsable peut prendre plusieurs mois, mais ils n'ont pas le droit de te garder à la zone de transit plus de 28 jours (durée maximum).

En ce qui concerne le système de Dublin tu as le droit de demander une réunification familiale avec ta femme/ton mari et/ou tes enfants mineurs et non mariés, ou si tu es toi-même un enfant avec tes parents ou d'autres membres de ta famille qui se trouvent dans un autre pays de l'Union Européenne. Si tu souhaite demander de réunification familiale, tu dois le signaler pendant ton entretien.

Si tes empreintes n'ont pas été prises dans d'autres pays de l'UE, l'Office d'immigration va vouloir savoir si tu avais un statut de réfugié dans un autre pays et/ou si tu es venu(e) en Hongrie par un pays tiers sûr. **La Serbie est considérée par la Hongrie comme un pays tiers sûr**, c'est à dire un pays qui assure la protection aux demandeurs d'asile. La loi dit que les personnes qui ont voyagé par la Serbie ne peuvent pas bénéficier d'une protection en Hongrie car ils auraient dû la demander en Serbie.

Si tu ne veux pas retourner en Serbie, tu dois leur expliquer pendant l'entretien pourquoi tu ne pouvais pas faire un demande d'asile là-bas et aussi expliquer en détails les conditions en Serbie. Ecris tes raisons dans ta langue maternelle, signe les et donne les à l'Office d'immigration sous **3 jours**.

Après l'entretien les autorités ont **8 jours** pour prendre une décision sur ta demande d'asile.

Si l'Office d'immigration refuse ta demande, tu peux faire appel au tribunal **dans un délai de 7 jours** et demander **un entretien personnel**. Explique leur par écrit et dans ta langue maternelle les raisons pour lesquelles tu n'es pas d'accord avec la décision de l'Office d'immigration. Si tu as besoin d'aide pour écrire cela, tu peux demander aux avocats du Comité Helsinki Hongrois ou aux employés de l'UNHCR. Si le tribunal est d'accord avec l'Office d'immigration et refuse ton appel, tu peux encore déposer une nouvelle demande d'asile, sinon tu te feras renvoyer en Serbie.



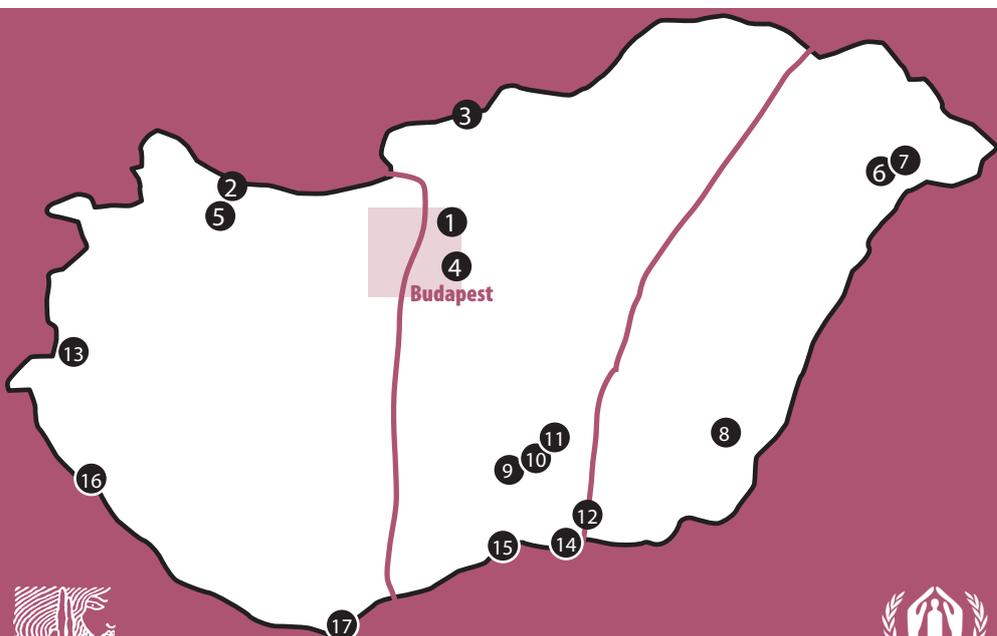
Les services d'aides accessibles à la zone de transit.

Si tu dois rester dans la zone de transit, ils t'offriront **un lit et de la nourriture** tous les jours. En cas de problème de santé, tu peux aller voir le docteur présent sur place. Un travailleur social est là tous les jours. Si tu as besoin d'un avocat, tu peux t'adresser aux avocats du **Comité Helsinki Hongrois** gratuitement. Tu peux aussi demander de voir les employés de l'**UNHCR** qui viennent tous les jours dans la zone de transit. Tu as aussi le droit de demander l'aide d'un avocat de l'Etat.

Ils peuvent te détenir pour un **maximum 28 jours** à la zone de transit.

Lorsque tu es transféré de la zone de transit vers un camp ouvert ou dans un centre de rétention, tu peux consulter la brochure du Comité Helsinki Hongrois qui explique toute la procédure, tes droits et les services auxquels tu as droit.

La carte ci-dessous te montre les différents camps ouverts et fermés en Hongrie.



- 1 Centre d'accueil pour enfants non accompagnés, Fót
- 2 Centre d'accueil, Vámoszabadi
- 3 Centre d'accueil, Balassagyarmat
- 4 Centre de détention pour migrants irréguliers, Aéroport de Budapest
- 5 Centre de détention pour migrants irréguliers, Győr
- 6 Centre de détention pour migrants irréguliers, Nyírbátor
- 7 Centre de détention pour demandeurs d'asile, Nyírbátor
- 8 Centre de détention pour demandeurs d'asile, Békéscsaba
- 9 Centre de détention pour migrants irréguliers, Kiskunhalas
- 10 Centre de détention pour demandeurs d'asile, Kiskunhalas
- 11 Centre d'accueil, Kiskunhalas
- 12 Police de frontière, Szeged
- 13 Centre d'accueil, Körmend
- 14 Zone de transit, Röszke
- 15 Zone de transit, Tompa
- 16 Zone de transit, Letenye
- 17 Zone de transit, Beremend

